

## BORDEREAU DES FRAIS LIÉS À LA FOURNITURE D'ÉNERGIE (BASSE TENSION)

PRESTATION	MONTANT TTC (en Fcfp)
Frais de relance pour impayés	466
Frais de coupure pour impayés	7 350
Reconnexion immédiate	3 150
Frais de contrôle comptage	16 984
Frais de fraude	33 900
Frais de fraude avec changement de compteur	90 290

Les frais de relance ci-dessus correspondent à la valeur d'un envoi en recommandé avec accusé de réception. Cette valeur est actualisée à chaque changement du tarif correspondant par les services postaux.

Les autres frais ci-dessus sont actualisés chaque année au 1er mars suivant la formule ci-dessous :

$$F N = F N-1 * (0,1 + 0,8 ISC + 0,1 PSD)$$

Où :

**F N** = Frais de l'année N, après actualisation

**F N-1** = Frais de l'année N-1

**ISC** = évolution en pourcentage de l'indice « salaire et charges » publié par l'ISPF, entre le mois de décembre de l'année N-2, et le mois de décembre de l'année N-1

**PSD** = évolution en pourcentage de l'indice « Produits et Services Divers » publié au Journal Officiel de la Polynésie française, entre le mois de décembre de l'année N-2, et le mois de décembre de l'année N-1

### CONTACTS UTILES :

EDT INFOS CONSEILS : 40 86 77 86

EDT DÉPANNAGE : 40 54 32 10

Email : [clientele@edt.engie.com](mailto:clientele@edt.engie.com)

[www.edt.pf](http://www.edt.pf)

 EDT ENGIE